

Objectif d'une cotisation annuelle

- Contribuer matériellement au financement
- Impliquer l'Association Membre
- Confirmer annuellement l'adhésion à l'ASTI
- Mettre à jour les coordonnées des AM

Situation actuelle

- 1,50 € par membre de l'AM
- Plancher 150 €

- En 2007 – formule d'exonération
 - 3/5 des AM ont été exonérés

Principes

- Budget annuel prévisionnel
- Demande à chaque association
 - d'une contribution financière supportable
 - ou, à défaut, d'un apport tangible

Les formules envisageables

- Cotisation forfaitaire
- Cotisation indexée sur l'effectif
- Cotisation indexée sur le revenu

Proposition 2008

- Budget prévisionnel de 4 000 €.
Moyenne par association : $4000 / 30 = 133$ €.
- Cotisation de chaque AM
 - Plancher (cotisation minimale) = 40 €
 - + 2 % des cotisations perçues par l'association
 - Plafond : 400 €
- Suspension de l'exonération (institutionnelle) mais compréhension des cas particuliers
- Faire un test 2008 sur cette base